

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

Adopté

N° AS702

AMENDEMENT

présenté par

M. Delautrette, rapporteur, M. Falorni, rapporteur Mme Abadie-Amiel, rapporteure
Mme Leboucher, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 11

Au début de la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« La mise en oeuvre du système d'information respecte »

les mots :

« Les caractéristiques du système d'information respectent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.